

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-08

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : 8
Pouvoir : 1
Date de la convocation : le 4 mars 2026.

Votants : 9
Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents excusés : Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Marc BLANC

Objet : Participation pour l'été 2026 du dispositif « centre de loisir » et « mini-séjours » de l'ACSSQ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Culturelle, sociale et Sportive du Queyras a sollicité comme chaque année la Commune d'Arvieux pour un soutien financier pour l'ALSH

- Le fonctionnement de l'ALSH contient une base forfaitaire de 2 100€ et un montant à charge de 410.5€/enfants. Pour l'année 2025, 2 enfants été inscrit. Le montant total de l'aide ALSH attribuée est de 2 921€.
- Les mini-séjours est calculé avec un forfait de 175€/enfant, pour une moyenne de 1.67 enfants inscrits entre 2023 et 2025. Le montant attribué est de 292€.

Le montant total de participation à la commune s'élève à 3 213 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec une abstention, deux votes contre et cinq votes pour:

⇒ **Approuve** l'exposé du Maire ;

⇒ **DECIDE** de soutenir le fonctionnement du centre de loisirs du Queyras pour l'été

2026 ;

- ⇒ **ACCEPTE** le versement de la somme de 3 213 € à l'ACSSQ ;
- ⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants à cette décision ;

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

